

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 02461

Numéro SIREN : 538 589 896

Nom ou dénomination : HOLDING AS PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2019 sous le numéro de dépôt 7490



# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

CABINET FRANCOIS FINET

1015 avenue de la République

59700 Marcq en Baroeul

## RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : HOLDING AS PATRIMOINE

Numéro RCS : 538 589 896

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2011B02461

Adresse : 28 rue d'Isly  
59000 Lille

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

Date de l'acte : 31/01/2019

1 - Décision : Nomination de commissaire aux comptes titulaire

2 - Décision : Nomination de commissaire aux comptes suppléant

Ce dépôt reçu au greffe le 29/03/2019 a été enregistré par le greffier soussigné le 24/04/2019 sous le numéro 2019R007490 (2019 15164).

Délivré à Lille Métropole le 24 avril 2019

Le Greffier,





24 AVR. 2019

**HOLDING AS PATRIMOINE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 1 048 000 €**  
**Siège social: 28 Rue**  
**d'Isly 59000 LILLE**  
**538 589 896 RCS LILLE**  
**METROPOLE**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31 JANVIER 2019**

Le trente et un Janvier deux mille dix-neuf à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance par lettre remise en main propre le 15 Janvier 2019.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents :

- Monsieur Serge ASSAMA, né le 26 Juin 1970 à KELLE (CONGO), de nationalité Française, demeurant au 23 rue Auguste Bonte à Lille, détenant 91 928 parts sociales,
- Monsieur Ronny ASSAMA, né le 1er Octobre 1993 à Marcq-en-Barœul, de nationalité Française, demeurant au 23 rue Auguste Bonte à Lille, détenant 2 parts sociales,
- Madame Corinne RAES, née le 28 Juillet 1968 à Lille, de nationalité Française, demeurant au 23 rue Auguste Bonte à Lille détenant 12 870 parts sociales,

Total des parts des associés présents ou représentés détenant 104 800 parts sur les 104 800 parts composant le capital social.

Serge Assama, Président, assiste à l'assemblée

Le Président constate que tous les associés sont présents ; en conséquence il déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres remises en main propre ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions

AR CR 15

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la présidence ;
- Nomination du commissaire aux comptes;
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIÈRE - RESOLUTION - NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES**

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du président, décide de nommer :

- Jean Paul MARVALIN, 82 Avenue Kléber 59240 DUNKERQUE MALO, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- SECOB PORQUET et Associés, Technoparc Futura, rue de l'Université, 62411 BETHUNE CEDEX, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le Commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

#### **DEUXIEME RESOLUTION : DELEGATION DE POUVOIRS**

L'assemblée générale décide de donner tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature that appears to be 'J. P. MARVALIN' and other initials like 'CR' and 'AS'.